



Bureau de Poitiers

6 ter, rue Albin Haller
Pôle république 2
86000 Poitiers

T : +33(0) 5 49 37 03 13

ASSOCIATION CSC LA POUSSE

5 Rue de l'Industrie
86110 MIREBEAU

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice clos le 31 décembre 2021

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021**

Aux adhérents de l'association « CSC LA POUSSE »,

I. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association « CSC LA POUSSE » relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilité du Commissaire aux Comptes relative à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

III. Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance,

ont eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes notamment pour ce qui concerne :

Subventions

- Les modalités de suivi et de comptabilisation des subventions et notamment le bon rattachement des subventions à l'exercice d'attribution ;
- Les modalités de comptabilisation des fonds dédiés présentés dans l'annexe des comptes.
- De la réalité des subventions par la demande de confirmation auprès des financeurs et par l'analyse des conventions de subventions.

Disponibilités

- De la réalité des disponibilités par la demande de confirmation auprès des établissements bancaires et par l'analyse des relevés bancaires.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV. Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux adhérents

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

V. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

VI. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de l'association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Poitiers, Le 9 juin 2022

SAS STREGO AUDIT
Laurent RIVAULT
Commissaire aux comptes

Signé par

Laurent RIVAULT
Signature numérique de : Laurent RIVAULT
Date : 10-06-2022 13:50
Lote :
64663430343666372d3...

COMPTES ANNUELS



BILAN ACTIF

	Brut	Amortisseme Dépréciation	Net au 31/12/2021	Net au 31/12/2020
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
<i>Frais d'établissement</i>				
<i>Frais de recherche et de développement</i>				
<i>Donations temporaires d'usufruit</i>				
<i>Concessions, licences, logiciels, droits et valeurs similaire</i>	2 100	2 100		
<i>Droit au bail</i>				
<i>Autres immobilisations incorporelles</i>				
<i>Immobilisations incorporelles en cours</i>				
<i>Avances et acomptes</i>				
Immobilisations corporelles				
<i>Terrains</i>				
<i>Constructions</i>				
<i>Installations techniques, matériels et outillages industriels</i>	4 481	3 570	911	531
<i>Autres immobilisations corporelles</i>	23 003	21 485	1 518	5 560
<i>Immobilisations corporelles en cours</i>				
<i>Avances et acomptes</i>				
Biens reçus par legs ou donations				
Immobilisations financières				
<i>Participations</i>	15		15	
<i>Créances rattachées aux participations</i>				
<i>Titres immobilisés de l'activité de portefeuille</i>				
<i>Autres titres immobilisés</i>				15
<i>Prêts</i>				
<i>Autres immobilisations financières</i>				
Total I	29 599	27 155	2 444	6 106
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
<i>Matières premières et autres approvisionnements</i>				
<i>En-cours de production (biens et services)</i>				
<i>Produits intermédiaires et finis</i>				
<i>Marchandises</i>				
<i>Avances et acomptes versés sur commandes</i>				
Créances				
<i>Créances usagers et comptes rattachés</i>	25 307	8 614	16 692	10 354
<i>Créances reçues par legs ou donations</i>				
<i>Autres créances</i>	72 162		72 162	71 515
Autres postes de l'actif circulant				
<i>Valeurs mobilières de placement</i>				
<i>Instruments de trésorerie</i>				
<i>Disponibilités</i>	170 428		170 428	239 592
<i>Charges constatés d'avance</i>	4 035		4 035	
Total II	271 932	8 614	263 318	321 461
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecart de conversion - Actif (V)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	301 531	35 769	265 762	327 567



BILAN PASSIF

	au 31/12/2021	au 31/12/2020
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
<i>Première situation nette établie</i>		
<i>Fonds statutaires</i>		
<i>Dotations non consommables</i>		
<i>Autres fonds propres</i>	258 581	224 591
Fonds propres avec droit de reprise		
<i>Fonds statutaires</i>		
<i>Autres fonds propres</i>		
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
<i>Réserves statutaires ou contractuelles</i>		
<i>Réserves pour projets de l'entité</i>		
<i>Autres réserves</i>		
Report à nouveau	-11 758	
Excédent ou déficit de l'exercice	-85 322	-11 758
Situation nette (sous-total)	161 502	212 833
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
Droits des propriétaires (Commodat)		
Total I	161 502	212 833
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
Total II		
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	11 400	10 713
Total III	11 400	10 713
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		385
Emprunts et dettes financières diverses		
Avances et commandes reçues sur commandes en cours	681	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	53 445	86 476
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	38 734	17 160
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
Total IV	92 860	104 021
Ecarts de conversion passif (V)		
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	265 762	327 567



COMPTÉ DE RESULTAT

	du 01/01/21 au 31/12/21 12 mois	%	du 25/06/20 au 31/12/20 7 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
PRODUITS D'EXPLOITATION						
Cotisations	4 493	0,78	48	0,12	4 445	NS
Ventes de biens et de services	111 461		4 171		107 290	NS
Ventes de biens						
Ventes de prestations services	111 461	19,37	4 171	10,03	107 290	NS
Produits de tiers financeurs	459 481		37 356		422 124	NS
Concours publics et subventions d'exploitatio Vts des fondateurs ou conso. de la dot. cons Ressources liées à la générosité du public Contributions financières	459 481	79,85	37 356	89,85	422 124	NS
Repr. / amort., dépréc., prov. et transferts de Utilisation des fonds dédiés	6 365	1,11			6 365	
Autres produits	59	0,01			58	NS
Produits d'exploitation	581 858	101,12	41 575	100,00	540 283	NS
CHARGES D'EXPLOITATION						
Achats de marchandises Variations de stock Autres achats et charges externes	210 676	36,61	32 048	77,08	178 628	557,38
Aides financières						
Impôts, taxes et versements assimilés	9 768	1,70	324	0,78	9 444	NS
Salaires et traitements	369 546	64,22	16 410	39,47	353 136	NS
Charges sociales	87 288	15,17	4 608	11,08	82 680	NS
Dotations aux amortissements et aux dépréc	13 452	2,34			13 452	
Dotations aux provisions	687	0,12	835	2,01	-148	-17,72
Reports en fonds dédiés						
Autres charges	212	0,04	23	0,06	189	824,03
Charges d'exploitation	691 629	120,19	54 247	130,48	637 381	NS
RESULTAT D'EXPLOITATION	-109 771	-19,08	-12 672	-30,48	-97 099	766,24
PRODUITS FINANCIERS						
De participation D'autres valeurs mobilières et créances de l' Autres intérêts et produits assimilées	348	0,06			348	
Repr./ provisions, dépréciations et transferts Différences positives de change	22		444	1,07	-421	-95,02
Produits nets / cessions de valeurs mob. de	2				2	
Produits financiers	372	0,06	444	1,07	-72	-16,13
CHARGES FINANCIERES						
Dotations aux amort., aux dépréciations et pr Intérêts et charges assilées Différences négatives de change Chges nettes / cessions de valeurs mob. de						
Charges financières						
RESULTAT FINANCIER	372	0,06	444	1,07	-72	-16,13
RESULTAT COURANT	-109 399	-19,01	-12 229	-29,41	-97 170	794,62

COMPTE DE RESULTAT

	du 01/01/21 au 31/12/21 12 mois	%	du 25/06/20 au 31/12/20 7 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
PRODUITS EXCEPTIONNELS						
Sur opérations de gestion	26 475	4,60	471	1,13	26 004	NS
Sur opérations en capital						
Reprises provisions, dép., et transferts de ch						
Produits exceptionnels	26 475	4,60	471	1,13	26 004	NS
CHARGES EXCEPTIONNELLES						
Sur opérations de gestion	2 398	0,42			2 398	
Sur opérations en capital						
Dot. amortissements, aux dépréciations et pr						
Charges exceptionnelles	2 398	0,42			2 398	
RESULTAT EXCEPTIONNEL	24 077	4,18	471	1,13	23 606	NS
Participation des salariés aux résultats (VII)						
Impôts sur les bénéfices (VIII)						
Total des produits	608 705	105,78	42 490	102,20	566 215	NS
Total des charges	694 027	120,61	54 247	130,48	639 779	NS
EXCEDENT OU DEFICIT	-85 322	-14,83	-11 758	-28,28	-73 564	625,67
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES						
Dons en nature	32 674				32 674	
Prestations en nature						
Bénévolat	9 900				9 900	
Total des produits	42 574				42 574	
Secours en nature						
Mise à disposition gratuite	32 674				32 674	
Personnel bénévole	9 900				9 900	
Total des charges	42 574				42 574	



ANNEXE

Désignation de l'association : CENTRE SOCIOCULTUREL LA POUSSE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2021, dont le total est de 265 762 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un déficit de 85 322 euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2021 au 31/12/2021.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 25/05/2022 par les dirigeants de l'association.

Description de l'objet social, des activités ou missions sociales réalisées et des moyens mis en oeuvre

L'association a pour buts :

D'animer et de gérer un centre socioculturel regroupant des actions d'éducation populaire dans les domaines : culturel, éducatif, petite enfance, enfance, jeunesse, famille, parentalité, social, économique, insertion, loisirs correspondants aux besoins des habitants

De susciter l'épanouissement des individus et des groupes

De favoriser le développement de la vie associative, des liens sociaux et le vivre ensemble, par la prise de responsabilités, la rencontre intergénérationnelle, l'information et la formation, l'animation et la co-éducation

L'Association est ouverte à tous et sans discrimination, dans le respect des convictions individuelles. Elle est indépendante à l'égard des partis politiques et des groupements confessionnels et s'interdit toute propagande, endoctrinement.

Elle favorise les discussions, les échanges et toutes réflexions, en préservant la liberté de l'engagement personnel.



Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2021 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014, modifié par le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2015-06 du 23 novembre 2015 et par le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2016-07 du 4 novembre 2016 et par le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2018-06 du 5 décembre 2018.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

ANNEXE

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Logiciels : 3 ans
- * Matériel : 3 ans
- * Outillage : 5 ans
- * Informatique : 3 ans



La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'association a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

ANNEXE**Créances et Dettes**

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.



ANNEXE**Autres éléments significatifs**

En date du 01/01/2021, l'association CSC LA POUSSE a absorbé l'association INTERFACE dans le cadre juridique d'une fusion absorption.



ANNEXE

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Valeurs brutes				
Immobilisations incorporelles	2 100			2 100
Immobilisations corporelles	22 620	4 864		27 484
Immobilisations financières	15			15
Total	24 735	4 864		29 599
Amortissements & provisions :				
Immobilisations incorporelles	2 100			2 100
Immobilisations corporelles	16 529	8 526		25 055
Immobilisations financières				
Total	18 629	8 526		27 155
ACTIF NET	6 106			2 444



ANNEXE

Actif circulant**Etat des créances**

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 101 504 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	25 307	25 307	
Autres	72 162	72 162	
Charges constatées d'avance	4 035	4 035	
Total	101 504	101 504	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
USAGERS - PRODUITES NON FACTUREES	4 069
DIVERS - PRODUITS A RECEVOIR	10 556
SUBVENTION A RECEVOIR :	
Communauté de Commune du HP	16 400
CAF de la Vienne	36 216
ASP	667
MSA	2 576
Région Nouvelle Aquitaine	5 748
Total	76 231



ANNEXE

Fonds propres

Tableau de variation des fonds propres

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommatio	Ala clôture
Fonds propres sans droit de repr	224 591		33 991		258 581
Fonds propres avec droit de repr					
Ecart de réévaluation					
Réserves		-11 758		-11 758	
Report à Nouveau				11 758	-11 758
Excédent ou déficit de l'exercice	-11 758	11 758		85 322	-85 322
Situation nette	212 833		33 991	85 322	161 502
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
Droits de propriétaires (Commod					
TOTAL	212 833		33 991	85 322	161 502

L'augmentation des fonds propres sans droit de reprise de 33 991 € résulte de l'apport INTERFACE suite à la fusion en date du 01/01/2021.



ANNEXE

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercic	Dotations de l'exercic	Reprises utilisées de l'exercic	Reprises non utilisée de l'exercic	Provisions à la fin de l'exercic
Litiges					
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires	10 713	687			11 400
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales					
sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges					
Total	10 713	687			11 400
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation		687			
Financières					
Exceptionnelles					

Provision pour charge :

Il s'agit de la provision pour engagement retraite 2021 à hauteur de 11 400 €.

Cette provision a été évaluée sur la base d'un calcul actuariel en fonction des hypothèses suivantes :

- Départ à la retraite à l'âge de 65 ans à l'initiative du salarié,
- Table de mortalité INSEE 2016-2018,
- Turn over 2% constant,
- Taux de progression des salaires 1% constant,
- Taux d'actualisation 1%
- Taux de charges sociales : 40% pour les non cadres et 50% pour les cadres.



ANNEXE

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 92 179 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un a	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	53 445	53 445		
Dettes fiscales et sociales	38 734	38 734		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)				
Produits constatés d'avance				
Total	92 179	92 179		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés				

Charges à payer

	Montant
FOURNISSEURS - FACT.NON PARVENUES	19 358
DETTES PROVIS. PR CONGES A PAYER	2 273
CHARGES SOC. S/CONGES A PAYER	381
UNIFORMATION	6 602
Total	28 614



ANNEXE

Comptes de régularisation**Charges constatées d'avance**

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGES CONSTATEES D AVANCE	4 035		
Total	4 035		



ANNEXE

Contributions volontaires

	N	N-1
Ressources		
Bénévolat	32 674	
Prestations en nature		
Dons en nature	9 900	
Total	42 574	
Emplois		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens et services	32 674	
Prestations		
Personnel bénévole	9 900	
Total	42 574	

Le bénévolat est valorisé au SMIC chargé, à hauteur de 9 900 €, ce qui représente environ 768 heures.

La mise à disposition par la Communauté de communes concerne les locaux, des véhicules et des mises à disposition de personnel.

